

METTRE FIN À LA RÉCUPÉRATION FÉDÉRALE DES CRÉDITS D'IMPÔT REBOURSABLES POUR LES PERSONNES QUI REÇOIVENT DE L'AIDE EN RAISON DE LA PANDÉMIE

Enjeu

Les Canadiennes et les Canadiens à revenu faible ou modeste qui ont temporairement reçu une aide au revenu grâce aux prestations liées à la pandémie ont vu, et continueront de voir, leurs crédits d'impôt remboursables récupérés en tout ou en partie. Les personnes qui ont reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ont déjà subi cette situation. Toutefois, c'est en juin 2022 et en juillet 2023, respectivement, que les personnes qui ont reçu la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) ou qui reçoivent la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) connaîtront le nouveau calcul de leurs crédits d'impôt remboursables.

Recommandations

1. **Le gouvernement du Canada doit mettre fin à la récupération des revenus de la PCU et de la PCTCC sur les paiements de crédits d'impôt remboursables au cours des périodes des impôts 2021 et 2022.** Pour y parvenir, il peut ajouter une ligne sur le formulaire d'impôt sur le revenu des particuliers où sont déduits les revenus de la PCU et de la PCTCC du calcul des crédits d'impôt remboursables. (Les prestations d'allègement découlant de la pandémie seraient encore considérées comme un revenu dans le calcul de l'impôt sur le revenu à payer, mais pas dans le calcul de l'admissibilité aux crédits d'impôt remboursables.)
2. **Le gouvernement du Canada doit pleinement rembourser les personnes dont les crédits d'impôt remboursables reçus en 2021 ont été récupérés en raison des revenus de la PCU et/ou de la PCRE qu'elles ont touchés en 2020,** comme il a annoncé qu'il le ferait pour les bénéficiaires du SRG qui ont subi des récupérations en raison des revenus de la PCU et/ou de la PCRE.

Contexte

La PCU et la PCRE ont offert une stabilité financière à plus de 8,9 millions de personnes en les aidant à répondre à leurs besoins fondamentaux, comme le loyer, la nourriture et les services publics¹. La PCTCC fournit maintenant une aide financière réduite aux personnes qui ont été mises à pied en raison des confinements.

Comme la PCU et la PCRE sont considérées comme des revenus imposables, les personnes qui reçoivent des crédits d'impôt remboursables ont vu ces prestations être récupérées ou n'y ont plus pleinement droit – même si elles ne reçoivent plus les prestations liées à la pandémie. Pour les personnes concernées, cette situation a une incidence sur le revenu

provenant de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), des crédits d'impôt pour TPS/TVH et des crédits d'impôt remboursables provinciaux.

La récupération de l'ACT aura des conséquences négatives sur les personnes à faible revenu, en particulier les adultes célibataires en âge de travailler. Par exemple, un travailleur célibataire qui gagne 23 000 \$ par année pourrait perdre la totalité de l'ACT qu'il reçoit, soit 1 395 \$.

Même si les parents à faible revenu ayant de jeunes enfants ou des enfants d'âge scolaire ne verront pas leur ACE récupérée, les parents à revenu modeste subiront une importante récupération de cette prestation. Par exemple, une mère seule ayant deux enfants et gagnant 32 000 \$ verra ses paiements d'ACE et d'autres crédits d'impôt remboursables réduits de 3 522 \$³.

L'entêtement du gouvernement fédéral à récupérer les prestations d'allègement liées à la pandémie à partir de ses crédits d'impôt remboursables renvoie de toute évidence l'idée qu'il faut « faire ce qu'il nous dit et pas ce qu'il fait ». En effet, cette façon de faire contredit directement sa demande auprès des gouvernements provinciaux de traiter les prestations liées à la pandémie comme des crédits d'impôt remboursables et de s'abstenir de les récupérer sur l'aide sociale et les autres prestations provinciales.

Dans certains cas, les récupérations fédérales des crédits d'impôt remboursables ont été exacerbées par les récupérations provinciales sur l'aide sociale⁴ et par les augmentations de loyer allant jusqu'à 500 % pour les personnes vivant dans un logement à loyer indexé sur le revenu⁵. Certaines personnes qui ont reçu la PCU ou la PCRE et qui n'y avaient pas droit l'ont remboursée et ont tout de même subi la récupération de leurs crédits d'impôt remboursables⁶.

La récente décision de rembourser les aînés dont le SRG a été récupéré est une excellente nouvelle, mais le même principe doit être appliqué aux bénéficiaires de l'ACE, de l'ACT et du crédit d'impôt pour la TPS/TVH. Il est nécessaire de travailler encore plus fort pour s'assurer que les crédits d'impôt remboursables des personnes qui ont temporairement reçu une aide au revenu grâce à la PCU/PCRE/PCTCC ne sont pas réduits en raison de ces prestations.

Justification

La PCU, la PCRE et la PCTCC visaient à assurer la stabilité financière des Canadiennes et des Canadiens touchés par les pertes de revenu et d'emploi, de prévenir les difficultés et de permettre aux personnes à risque de rester chez elles en toute sécurité. Selon ces mesures, ces programmes d'urgence ont été un franc succès.

Les crédits d'impôt remboursables font partie des principaux outils du gouvernement fédéral pour réduire la pauvreté et sont d'une importance vitale pour les Canadiennes et les Canadiens à faible revenu. Leur récupération, alors que la plupart des personnes concernées ne reçoivent plus de prestations liées à la pandémie, a causé d'importantes difficultés financières pour les personnes et les ménages les plus vulnérables et aura des répercussions comparables sur de nombreux ménages à revenu modeste en 2022 si des mesures ne sont pas prises immédiatement.

Les objectifs de la PCU, de la PCRE et de la PCTCC restent primordiaux et exigent que les

personnes et les ménages en difficulté, à revenu faible ou modeste, ne soient pas punis maintenant parce qu'ils ont obtenu les mesures d'aide liées à la pandémie dont ils avaient besoin dans l'immédiat. La pandémie est toujours en cours et nous sommes sans doute aux prises avec la pire vague jusqu'à présent. Les personnes à revenu faible ou modeste continuent de porter le fardeau économique et constituent le seul groupe pour lequel les pressions et les difficultés financières sont constamment en hausse⁷.

Quelque 65 % des ménages canadiens dont le revenu est inférieur à 50 000 \$ sont aux prises avec des difficultés financières en ce moment et plus de 40% ne peuvent pas couvrir leurs frais de subsistance de base⁸. Si le gouvernement veut sincèrement assurer une reprise inclusive et équitable, il n'y a alors aucun gain économique découlant de l'ajout d'un stress financier aux ménages qui ont le plus besoin de notre soutien.

Les résultats de la dernière élection ont montré que les Canadiennes et les Canadiens apprécient les efforts du gouvernement pour les soutenir et comprennent qu'il est nécessaire de prendre des mesures et de faire des dépenses extraordinaires pour protéger les plus vulnérables pendant cette pandémie et pour permettre à tout le monde de participer à notre éventuelle reprise économique.

Il est nécessaire de mettre en place un plan pour veiller à ce que les personnes vulnérables reçoivent le remboursement du revenu qu'elles ont perdu lorsque leurs avantages fiscaux ont été récupérés en raison de la PCU et pour garantir que la PCRE et la PCTCC ne soient pas récupérées sur les paiements de crédits d'impôt remboursables au cours des années d'imposition 2021 et 2022.

Cela empêcherait les Canadiennes et les Canadiens les plus vulnérables et aux prises avec des difficultés financières de s'enfoncer dans la pauvreté et les épreuves et démontrerait, encore une fois, l'engagement du gouvernement à s'assurer qu'il soutient *toute* la population canadienne pour passer au travers de cette pandémie en toute sécurité.

REMARQUES

¹ On compte 8,9 millions de demandeurs uniques de la PCU et 2,2 millions de demandeurs uniques de la PCRE, bien qu'il y ait probablement un chevauchement important.

² Stapleton, J, Ritchie, L, David, R, Yuan Y, and Jagoe, R. The End of Large-scale Pandemic Benefits: What it means for low-income residents of Ontario in 2022. Open Policy Ontario; févr. 2022. Accessible à <https://openpolicyontario.s3.amazonaws.com/uploads/2022/02/The-end-of-large v.13 Feb.-9-2022.pdf>

³ Ibid.

⁴ Les paiements de la PCU ont été entièrement récupérés sur les paiements de l'aide sociale en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nunavut, et partiellement récupérés en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Les paiements de la PCRE ont été entièrement récupérés dans chaque province, à l'exception de la Colombie-Britannique.

⁵ Desmarais, A. How CERB is affecting rent payments for N.W.T. clients in social housing. CBC News; 20 août 2021. Accessible à <https://www.cbc.ca/news/canada/north/cerb-rent-payments-social-housing-nwt-1.6146476>

⁶ Ayers, T. CERB cutting into child care benefits unexpected, mom says. CBC News; 9 nov. 2021. Accessible à <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/cerb-payments-cutting-into-child-care-benefits-mom-says-1.6241640>

⁷ Une récente [étude concernant les répercussions financières de la pandémie sur les ménages à faible revenu](#) (définis comme des ménages dont le revenu est inférieur à 25 000 \$, ou 50 000 \$ pour les ménages composés de plusieurs personnes) montre une augmentation de 47 % du nombre de ménages à faible revenu. En juin 2021, 26,1 % des ménages canadiens étaient à faible revenu, ce qui représente 6,75 millions de ménages, comparativement à 4,6 millions en 2018. L'étude fait également état d'un nombre croissant de ménages à faible revenu qui déclarent subir des pressions et des difficultés financières. En juin 2021 :

- 90 % ont vu leur coût de la vie augmenter
- 68 % ont déclaré que la pandémie avait réduit leur sécurité financière
- 65 % ont signalé être aux prises avec des difficultés financières (jusqu'à 55 % en juin 2020)
- 51,5 % ont affirmé puiser dans leurs économies
- 40 % ont dit être incapables de répondre à leurs besoins fondamentaux (jusqu'à 30 % en juin 2020)
- 29 % ont vu leur revenu diminué de plus de 25 % durant la pandémie, et 16 % ont rapporté une réduction de leur revenu supérieure à 50 %.
- 18,4 % ont déclaré que leur ménage n'avait pas été en mesure de se procurer suffisamment de nourriture.
- 12 % ont été menacés d'expulsion de leur logement

⁸ Duncan, E, Koci, K. The financial resilience and financial well-being of Canadians with low incomes: insights and analysis to support the financial empowerment sector. Toronto: Seymour Management Consulting Inc.; nov. 2021. Accessible à <https://financialhealthindex.org/wp-content/uploads/2021/10/Final-Detailed-Seymour-Low-Income-Report Nov2021.pdf>